



Le Secrétaire
du Comité de Bassin

**PROCÈS-VERBAL
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE
DU 20 SEPTEMBRE 2019**

Ordre du Jour

Point décisionnel :

- 1 - Approbation du procès-verbal de la Commission Permanente Eau et Agriculture du 13 septembre 2018

Points d'information :

- 2 - Interventions agricoles de l'Agence de l'eau
 - 2.1 Politique d'intervention agricole de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie
 - 2.2 Intervention de l'agence en 2019 dans les programmes de développement rural
- 3 - Intervention de l'Agence au titre d'Ecophyto II
- 4 - Bilan de l'appel à initiatives pour le développement de l'agriculture biologique (AIDAB) 2019
- 5 - Gestion quantitative :
 - 5.1 situation hydrologique, actualité réglementaire
 - 5.2 point sur l'étude de schéma bassin sur la gestion quantitative
- 6 - Etat des lieux des districts hydrographiques - volet agricole
- 7 - Paiement pour les services environnementaux rendus par l'activité agricole :
 - 7.1 information sur le dispositif national
 - 7.2 information sur l'appel à projet "Agence"
- 8 - Mise en œuvre de la politique foncière de l'Agence relative à ses parcelles agricoles

REPRESENTANTS DES COLLECTIVITES TERRITORIALES			
" Sous-collège "		Présents	Mandats
Communes ou groupements de com / Divers	COTEL Jacques - Président	Présent	
Agglomérations > 100 000 ou EPCI ayant compétence dans le domaine de l'eau comportant au moins 1 agglomération de plus de 100 000 hab	DETOURNAY Alain	Excusé	
Communes rurales ou EPCI ayant compt dans le domaine de l'eau majoritairement composés de communes rurales	RAOULT Paul	Présent	
Régions / Nord	DUJARDIN Jean Marc	Présent	
REPRESENTANTS DES USAGERS			
Agriculture	BRAYER Charlotte	Présente	
Agriculture	LEVEUGLE Emmanuel	Présent	accompagné de Mme NEMPONT
Agriculture	FAICT Olivier - Vice-Président	Présent	accompagné de M. DU TERTRE
Agriculture	HANNEBIQUE Pierre	Présent	
Agriculture Biologique	DECAYEUX Emmanuel	Excusé	
Industrie	DESBUQUOIS Luc	Présent	
Industrie	LEFEBVRE Jérôme	Présent	
Personne qualifiée	PRZESZLO Yannick	Excusé	
Associations agréées de défense des consommateurs	HIEU Jean-Pierre	Présent	
REPRESENTANTS DE L'ETAT ET DE SES ETABLISSEMENTS PUBLICS			
Directeur Général de l'AFB ou son représentant	FAURIEL Olivier (Délégation permanente de M.AUBEL)	Excusé	
Directeur de l'ARS des Hauts de France ou son représentant	CHAMPION Etienne	Excusé	
DRAAF Hauts de France ou son représentant	MAURER Luc	Excusé	Représenté par M.FLORID
DREAL Hauts de France, délégué de Bassin ou son représentant	TAPADINHAS Laurent	Excusé	Représenté par Mme BARDY et M.PREVOST

Membres Consultatifs	
	Présents
LALANDE Michel Président du Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M. BOOGHS
PERCELAY Julie Commissaire du Gouvernement auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Excusée
RAYMOND François Contrôleur Financier auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	Représenté par M. ROUSSIERE Jérémie
GALTIER Bertrand Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie accompagné de : V. VALIN, D. MARTIN, P. BIZAIS, K. VALLEE, S. LABRUNE, V. CAPELLE, L. METERON, N. THEPAUT, C. EUVERTE, V. KUREK	Présents
BANDERIER Jacques Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de la Somme	Excusé
DELLOUR Denis Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais	Représenté par M. MAURY Olivier
FLORID Pierre-Philippe Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Aisne	Présent
FISSE Eric Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Nord	Présent
POULAIN Jean-Luc Président de la Chambre Départementale d'Agriculture de l'Oise	Excusé
GUINARD Jean Directeur Départemental des Territoires et de la Mer de l'Oise	Excusé
Autres Membres Consultatifs	
DEFIVES Bruno Directeur Adjoint De l' Agriculture et Pêche de la Région Hauts de France	Excusé
SHEHU Ertgren Directrice de l'Agriculture et du Développement Rural de la Région Haut de France	Excusé
HOPQUIN Jean-Pascal Directeur d'Agro-Transfert Ressources et Territoires	Présent
Divers	
PATRIS Jacques (Membre CB)	Présent
LECLERCQ Jérôme (Membre CB)	Présent
BARBIER Luc (Membre CB)	Présent
MELNEC Gwenaëlle représente du conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres	Présente
Représentant du personnel	
LEFEBVRE Jean-Pierre	Excusé
KARPINSKI Jean-Philippe - VACANT (En cours de remplacement)	

**RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE EAU ET
AGRICULTURE
DU 20 SEPTEMBRE 2019 – 14H00**

N° DU POINT DE L'ORDRE DU JOUR	N° DE DELIB.	OBJET	ADOPTÉ	REFUSE	AMENDE	OBSERVATIONS
1		Approbation du procès-verbal de la commission permanente eau et agriculture du 13 septembre 2018	X			Unanimité

OUVERTURE DE SEANCE

Monsieur Jacques COTEL, Président de la Commission Permanente Eau et Agriculture, ouvre la séance à 14H07.

1 - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 SEPTEMBRE 2018

Monsieur COTEL demande si des observations sont à exprimer sur la rédaction du procès-verbal du 13 septembre 2018.

Pas de remarque.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité

POINTS D'INFORMATION

2 – INTERVENTIONS AGRICOLES DE L'AGENCE DE L'EAU

M. BIZAIS fait la présentation du point 2 du dossier de séance concernant les interventions agricoles de l'Agence de l'eau.

Remarques et Débats :

M. DUJARDIN demande des informations sur le Paiement pour services Environnementaux (PSE) et notamment sur les appels à projets. Il demande si les territoires en Programme de Maintien de l'Agriculture en zones Humides (PMAZH) seront reconnus territoires éligibles au PSE de même que les territoires RAMSAR.

M. COTEL indique que le point sera abordé ultérieurement durant la séance.

2.1 – POLITIQUE D'INTERVENTION AGRICOLE DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Mme THEPAUT fait la présentation du point 2.1 du dossier de séance concernant la politique d'intervention agricole de l'Agence de l'eau Artois Picardie.

Pas de remarque.

2.2 – INTERVENTION DE L'AGENCE EN 2019 DANS LES PROGRAMMES DE DEVELOPPEMENT RURAL

Mme THEPAUT fait la présentation du point 2.2 du dossier de séance concernant l'intervention de l'Agence en 2019 dans les programmes de développement rural.

Remarques et Débats :

M. COTEL indique qu'il a eu l'occasion de visiter une exploitation agricole isolée qui cultivait les haies de façon à faire des plaquettes dans le but de chauffer l'exploitation.

Mme THEPAUT précise que ce type d'action est financée en mesure agroforesterie.

M. FAICT demande un point DRAAF concernant le paiement des Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (MAEC).

M. FLORID indique que pour la Picardie le retard est rattrapé mis à part quelques dossiers à problèmes. L'année 2018 est en gestion normale.

M. FISSE mentionne que sur le Nord la situation est moins bonne mais en amélioration pour les deux prochains mois. Il indique qu'un mécanisme de solidarité interdépartementale a été mis en place afin de rattraper le retard par rapport au calendrier sur lequel l'Etat s'était engagé.

M. MAURY explique que le retard est rattrapé pour le Pas de Calais aux alentours de 90 % de dossiers traités pour 2018. Il précise que le reste des dossiers sont les dossiers qui présentent des anomalies. Il ajoute que pour ce qui est des haies, cela est considéré comme du non productif et donc aidé à ce titre-là. Il indique que par rapport à l'agroforesterie, il s'agit d'une plantation d'arbres de hautes tiges avec des densités assez faibles qui sont de l'ordre de 700 plans à l'hectare comparés aux boisements qui sont de l'ordre de 100 pieds à l'hectare.

M. FLORID précise que lorsqu'il évoque le « retard », il s'agit du retard dans les paiements aux agriculteurs, il ne s'agit pas d'un retard d'instruction car les outils ont été opérationnels très tardivement.

M. FAICT rappelle qu'il y avait un engagement de la part des contractants agriculteurs et que le retard a des conséquences sur la trésorerie de l'agriculteur.

M. FLORID rappelle que l'instruction reste impossible sans les outils et que les outils ne dépendent pas de l'administration.

M. COTEL indique comprendre l'hésitation pour se lancer dans de nouveaux projets.

3 – INTERVENTION DE L'AGENCE AU TITRE D'ECOPHYTO II

Mme THEPAUT fait la présentation du point 3 du dossier de séance concernant l'intervention de l'Agence au titre d'Ecophyto II

Pas de remarque.

4- BILAN DE L'APPEL A INITIATIVES POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE (AIDAB) 2019

M. CAPELLE présente le point 4 du dossier de séance concernant le bilan de l'appel à initiatives pour le développement de l'Agriculture biologique (AIDAB) 2019.

REMARQUES ET DEBATS :

M. DESBUQUOIS explique être favorable à l'agriculture biologique. Il indique que tout ce qui est fait pour l'agriculture biologique permet à l'agriculture traditionnelle d'évoluer et de s'améliorer. Il mentionne que le producteur bio commence à avoir une pression des grandes surfaces commerciales avec de nombreuses promotions et des marges conséquentes mais une baisse de prix des producteurs bio. Il souligne une augmentation des importations du bio en France qui ne respectent pas les mêmes normes que l'agriculture biologique française. Il évoque le marché en saturation avec des importations aux prix bas.

M. COTEL indique que l'instance n'est pas compétente pour régler le problème des importations mais que chacun des membres de la commission peut rencontrer des personnes et porter le message.

5- GESTION QUANTITATIVE

M. PREVOST et Mme VALLEE présentent le point 5 du dossier de séance concernant la gestion quantitative et ses sous-points 5.1 sur « la situation hydrologique et l'actualité réglementaire » et 5.2 « l'étude de schéma bassin ».

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEVEUGLE demande une explication en ce qui concerne les zones de forages qui permettent de faire les relevés qui posaient suspensions.

M. PREVOST explique que par exemple le piézomètre de Barastre utilisé pour le suivi est influencé. Il souligne qu'il ne représente pas la réalité au niveau de la masse d'eau mais une réalité locale. Il indique que les DDT sont en réflexion pour réviser l'arrêté cadre sécheresse.

M. RAOULT rappelle la situation très grave de certains châteaux d'eau ravitaillés par camions citernes dans une région où cette situation ne s'était jamais présentée. Il indique que dans l'urgence il faut multiplier les interconnexions. Il remarque que beaucoup d'agriculteurs ont des forages privés sur leurs exploitations. Il mentionne également le nombre important de piscines dans les Hauts de France et ajoute qu'il faudrait faire une campagne nationale pour rappeler que l'eau est un bien précieux et qu'il faut l'utiliser avec parcimonie et éviter les gaspillages.

M. FAICT souligne que l'eau est un bien collectif et que les producteurs ont signé un cahier des charges avec des industriels qui eux même ont un contrat de vente pour un produit qui doit être normalisé.

Mme BARDY mentionne qu'en collaboration avec la DRAAF, la DREAL a entamé une tournée des gros industriels de la région dans le but d'aborder le sujet écophyto, les problèmes d'eau et la consommation d'eau. Elle indique que les industries prennent les dossiers eau au sérieux. Elle remarque que le changement et le risque restent assumés par l'agriculteur. Elle rappelle le

montage d'un groupe de travail impliquant la chambre d'agriculture et la DREAL sur le sujet de la gestion quantitative de l'eau.

M. DUJARDIN rappelle qu'entre Lille et Dunkerque il n'y a pas de nappe phréatique, que l'agriculture a besoin de plus en plus d'eau pour produire en qualité et en quantité. Il mentionne qu'il y a des milliers de mètres cube qui sont rejetés et qu'il faudrait penser à récupérer cette eau pour l'arrosage. Il indique qu'il existe des techniques plus vertueuses d'arrosage et plus économiques. Il mentionne également les études concernant la récupération de l'eau traitée pour l'arrosage.

M. FAICT indique qu'il y a un débat d'efficacité en ce qui concerne l'utilisation du goutte à goutte plutôt que les canons d'arrosage. Le goutte à goutte maintient une certaine température sur la végétation alors que le canon occasionne un refroidissement de la plante.

M. COTEL indique qu'en terme de communication, il est important de ne pas oublier le bon sens, qu'en réfléchissant ensemble il est possible de trouver des solutions car il s'agit d'une crise grave.

M. DESBUQUOIS fait référence aux pratiques des anciens qui n'utilisaient jamais l'eau du réseau pour arroser les jardins. Il souligne que le climat évolue, que celui-ci est moins tempéré qu'auparavant. Il souligne que les pluies sont plus fortes qu'auparavant et que l'industrie agroalimentaire de notre région est en diminution et malgré cela le consommateur continue de manger ce qui vient de l'extérieur. Il indique que lorsqu'un industriel ferme dans notre région cela ne change pas les habitudes des consommateurs qui continuent à manger les mêmes produits sans se soucier de la provenance.

M. LEFEBVRE souligne que le monde agricole travaille depuis un certain temps avec le monde industriel sans que l'un veuille imposer de choses à l'autre.

M. BARBIER rappelle les nouvelles hypothèses du GIEC pour 2100 qui annonce une augmentation de 6 à 7 degrés. Il mentionne que de ce fait il faut éviter la guerre de l'eau qui a déjà commencé à certains endroits. Il s'inquiète de savoir à qui dans l'avenir sera demandé de faire des efforts, que la prospection est négative pour tout le monde, qu'il faudra apprendre à faire si possible autant avec moins.

M. MAURY souligne qu'il faut travailler sur les mesures applicables à l'agriculture, que ces mesures soient structurelles ou conjoncturelles en liaison avec les industries agroalimentaires à l'aval qui sont alimentées par les agriculteurs. Il indique qu'il faut regarder également les autres familles d'usagers comme les industriels qui systématiquement demandent des dérogations lorsqu'un arrêté préfectoral est adopté. Il mentionne qu'il faut travailler sur les industries, sur la réduction structurelle de leur consommation en eau et sur les moyens conjoncturels de réduire leur consommation lors d'un arrêté sécheresse. Il indique qu'il n'est pas possible de demander aux usagers de réduire leur consommation pour en alimenter d'autres. Il rappelle que la consommation humaine (70 %) augmente en période de sécheresse. Il indique qu'il faut trouver des moyens de faire baisser la consommation, la communication n'est pas suffisante. Il demande d'anticiper par des mesures structurelles et conjoncturelles efficaces.

M. MAURY rappelle qu'une autorisation à prélever ne signifie pas qu'en période de crise, celle-ci soit assumée. Il indique qu'il faut rebaisser toutes les autorisations données pour les ramener à la réalité des prélèvements.

6- ETAT DES LIEUX DES DISTRICTS HYDROGRAPHIQUES VOLET AGRICOLE

M. EUVERTE présente le point 6 du dossier de séance relatif au point sur l'état des lieux des districts hydrographiques volet agricole.

REMARQUES ET DEBATS :

M. FAICT mentionne que les surplus d'azote sont gérés. Il ajoute que le sol doit toujours avoir de l'azote pour sa survie. Il souhaite savoir si les 15 % de surplus ne correspondent pas à la vie du sol uniquement. Il indique que le monde agricole est plus satisfait de la nouvelle carte. Il indique que concernant les phytosanitaires, ils augmentent entre 2013 et 2017, 2016 était une année difficile dû à son humidité et à l'ajout de produits phytosanitaires.

M. HANNEBIQUE ajoute qu'il faut prendre en compte la résistance des plantes par rapport aux matières actives. Qu'il faut augmenter les concentrations et les quantités notamment sur les herbicides.

M. DESBUQUOIS rappelle que l'agriculture est de bon sens, que chaque action en agriculture met entre 5 et 10 ans avant d'en connaître les répercussions. Il précise qu'il n'y a pas de bouton marche/arrêt qui stoppe le processus. Il ressent une certaine agression par rapport au monde agricole dans les propos « dire que certaines choses n'ont pas été faites ». Il rappelle que la France dans les années 1976 n'était pas auto suffisante et que la société a demandé à l'agriculture de produire plus afin de devenir autosuffisante.

7- PAIEMENT POUR LES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX RENDUS PAR L'ACTIVITE AGRICOLE

M. BIZAIS présente le point 7 du dossier de séance relatif au paiement pour les services environnementaux rendus par l'activité agricole et ses sous points 7.1 « information sur le dispositif national » et 7.2 « information sur l'appel à projet Agence ».

REMARQUES ET DEBATS :

M. GALTIER rappelle qu'il s'agit d'une phase expérimentale, l'objectif national de la France est d'intégrer ce type de dispositif dans la future Politique Agricole Commune (PAC). Il souligne qu'il est espéré que cette action soit généralisée. Il ajoute que dans la deuxième phase des Assises de l'eau, il y a un ordre de grandeur du nombre de territoires concernés au niveau national (20 territoires). Il mentionne que cela signifie que pour le bassin Artois Picardie, cela représente entre 2 et 4 territoires. Il indique qu'il s'agit d'un régime d'aide européen et qu'il y aura des contrôles possibles, qu'il faut être rigoureux sur le circuit financier. Il mentionne que malgré certaines zones d'ombre, l'expérimentation va être lancée.

M. DUJARDIN s'étonne de pouvoir lancer un appel à projet pour ne retenir que 4 territoires. Il rappelle que le bassin Artois Picardie dispose de parc régionaux possédant l'ingénierie nécessaire et suffisante.

M. GALTIER ajoute que cet appel à projet est dans un souci de transparence et d'équité. Il indique que les parcs restent de bons candidats en termes de dimensions de territoires et d'ingénierie. Il indique que le souhait est d'avoir une expression de cette volonté et l'appel à projet le permet. Il ajoute que les conséquences de cet appel à projet est d'aller plus loin dans la construction du dispositif avec les candidats qui seront retenus.

M. RAOULT indique que cela va de sens de s'adresser aux personnes déjà concernées comme les parcs qui ont 30 ou 40 ans d'expérience dans le domaine.

M. FAICT indique que toutes mesures qui doivent être mises en place doivent l'être de façon co-construite afin de correspondre au terrain. Il mentionne que cela demande du temps et de l'anticipation dans un calendrier particulièrement court.

M. RAOULT mentionne que l'échec de certaines ORQUE vient du fait qu'elles n'ont pas réussi à instaurer un climat de confiance avec les agriculteurs.

M. LEVEUGLE indique que les chambres d'agriculture soutiendront le projet PSE et accompagneront les collectivités. Il mentionne que les délais sont assez courts et propose que le monde de l'agriculture soit start pilote afin de trouver des solutions adaptées aux agriculteurs pour au final avoir des résultats. Il indique qu'il y aurait un travail prospectif intéressant qui serait fait par rapport au cahier des charges des autres pays.

M. BARBIER rappelle que certaines actions ont été initiées par l'Agence de l'eau (PMAZH) et que ce vécu va permettre d'aller plus vite. Il indique que les agriculteurs sont déjà engagés. Il reste vigilant quant à la durabilité du projet.

M. HANNEBIQUE souligne que l'approche devrait se faire avec des mesures plutôt volontaires de la part des agriculteurs. Il craint d'avoir des mesures réglementaires après des mesures volontaires.

M. GALTIER ajoute que les engagements sollicités seront proposés aux agriculteurs et vont dépendre des territoires. Il indique qu'il pourrait y avoir des différences sur des zones de captages et des zones humides par exemple. Il indique que l'association de la profession agricole a tout son sens pour faire des propositions qui soient pertinentes et différentes d'un bout à l'autre du bassin. La sélection des territoires se fait sur des capacités d'engagement de motivations et d'ingénieries. En ce qui concerne le calendrier, il mentionne ne pas vouloir embarquer les agriculteurs sur des procédures approximatives.

M. VALIN souligne qu'il y a une volonté de la France d'utiliser les PSE dans le cadre de la future négociation de la PAC pour stabiliser les futures mesures.

M. FAICT demande si les territoires qui sont déjà bien pourvus en MAE avec un fort taux d'engagement seront retenus de façon prioritaire. Il indique que le taux de souscription à un PSE sera faible.

M. GALTIER indique que les chambres d'agriculture seront conviées lors de la sélection des territoires.

8- MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE FONCIERE DE L'AGENCE RELATIVE A SES PARCELLES AGRICOLES

M. METERON présente le point 8 du dossier de séance relatif à la mise en œuvre de la politique foncière de l'Agence relative à ses parcelles agricoles.

REMARQUES ET DEBATS :

M. LEVEUGLE demande un report de décision concernant le dossier des boucles de la Lys en raison de l'absence de Monsieur PARQUET qui suivait le dossier.

M. METERON indique que le point est pour information. L'agence va rencontrer le département du Nord et la chambre d'agriculture au retour de Monsieur PARQUET.

M. RAOULT s'interroge sur le devenir des terres du Sud de Lille.

M. GALTIER mentionne que l'Agence reste propriétaire des terres du sud de Lille mais va confier la gestion à un prestataire avec un cahier des charges qui aura les mêmes exigences que celles qu'a l'Agence aujourd'hui.

M. COTEL rappelle que le sujet avait été évoqué en Conseil d'Administration. Il indique que la gestion doit être bornée de façon très stricte.

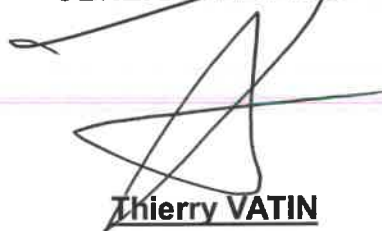
Il clôture la séance en remerciant les membres de la commission à 16h47.

**LE VICE-PRÉSIDENT
DE LA COMMISSION PERMANENTE
EAU ET AGRICULTURE**



Olivier FAICT

**LE DIRECTEUR
GÉNÉRAL DE L'AGENCE**



Thierry VATIN